



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**



**AVIS SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
DU SITE DE « LA DOMBES » (AIN) AU TITRE DE LA
CONVENTION INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR »
SUR LES ZONES HUMIDES**



Etang de Dombes - 1/07/2022 – Cliché J. Ph. Siblet



Jean-Philippe SIBLET
Muséum national d'Histoire naturelle
UMS Patrinat

Août 2022

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION.....	3
II – CONTEXTE.....	6
III – EXAMEN DE L’ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR.....	18
IV – AVIS ET PROPOSITIONS.....	27
V – CONCLUSION.....	32
Remerciements.....	33
Annexes.....	34



Digue d'étang – 30/06/2022 (cliché Gh. Ferrère)

I – INTRODUCTION

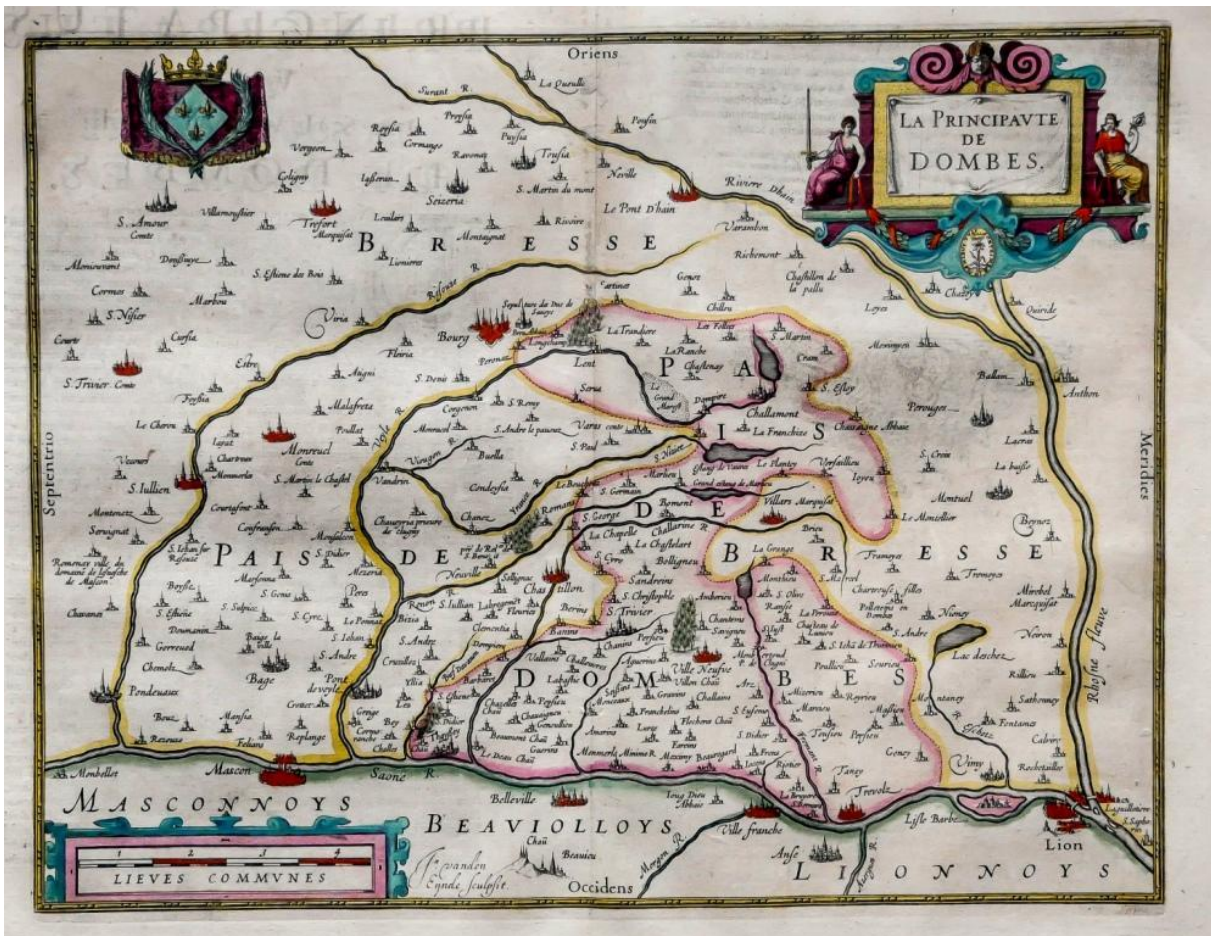
Située au nord de Lyon dans l'Ain, la région naturelle dite de « La Dombes » s'étend jusqu'à l'agglomération de Bourg en Bresse sur un vaste plateau d'environ 50.000 ha. Il s'agit d'une des plus grandes régions d'étangs de France avec la Sologne, la Brenne, et la Lorraine notamment. C'est une région naturelle et historique voisine du Bugey et de la Bresse. Ses limites sont identifiées par les formations morainiques déposées par les glaciations würmiennes. A l'Est, à l'Ouest et au Sud, les coteaux très marqués dominent les vallées de l'Ain, de la Saône et du Rhône. La Dombes possède un paysage morainique fortement estompé. La faiblesse de ses pentes est donc propice à la stagnation des eaux. Au sujet de la toponymie du site et notamment, du fait de savoir si l'on doit dire « La Dombes » ou « Les Dombes », voilà l'explication fournie sur le site internet « Patrimoine (s) de l'Ain » du Département : « *La Dombes, Pagus Dumbensis, marchia Dumbarum, est mentionnée, pour la première fois, au 6e siècle dans la légende de Saint Trivier. Au mot Dombes, ont été données diverses origines : région basse, pays de brumes, pays couvert de bois, tumulus, pays de tombeaux ... Les humanistes du 18e siècle prétendent que le Pagus Dumbensis médiéval entraîne le singulier « la Dombes », au même titre que « la Bresse » sa voisine ou « la Savoie ». Les auteurs choisissent alors en majorité « Dombes » précédé de « La ».*



Abbaye de Notre-Dame des Dombes – 29/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

Toujours sur le même site internet, on trouve une explication tout à fait étonnante sur l'indépendance ancienne de la Dombes. « *Un aspect original de l'histoire de la Dombes demeure l'indépendance d'une*

partie de son territoire par rapport à la France. C'est au début du 15^e siècle que la future principauté de Dombes se constitue territorialement. A cette époque, les ducs de Bourbon prennent possession du Pays de Dombes qui devient en 1560 souveraineté, et enfin principauté de Dombes. Malgré une annexion au royaume de France entre 1523 et 1560, la Principauté de Dombes acquiert son indépendance politique. Elle restera indépendante pendant deux siècles avec les caractères d'un état souverain : une capitale, Trévoux, un parlement, une chambre des comptes, le droit de battre monnaie et une armée. En 1762, le comte d'Eu, fils du duc du Maine, cède la Dombes au royaume de France. Un édit royal fixe officiellement l'union de la Principauté de Dombes au Pays de Bresse en 1781». Aussi lointaine qu'elle puisse paraître, cette histoire peut expliquer certains comportements contemporains.



Carte de la principauté de Dombes – Johanes JANSON (1638)

C'est dans ce contexte favorable que dès le 12^e siècle (certains auteurs parlent du 11^{ème}), les premiers étangs furent créés par des moines pour y permettre la production de poissons. Toujours empruntée au remarquable site internet du département de l'Ain, l'histoire de ces étangs y est ainsi résumée : « L'une des premières mentions d'un étang dans les archives remonte à 1230, date à laquelle Marguerite de Beaujeu donne à la chartreuse de Polteins (à Mionnay) divers biens parmi lesquels un étang aménagé. A partir du 13^e siècle, les ecclésiastiques et les nobles encouragent la création d'étangs. Il constitue alors une source importante de revenus. Le poisson se vend bien, notamment en raison des obligations religieuses, le nombre des jours maigres englobent les quarante jours de Carême, le mercredi, le vendredi et le samedi ainsi que nombreuses fêtes calendaires. La production piscicole se dirige vers les villes de Bourg, Mâcon et Lyon ou la Savoie. Les créations d'étangs sont nombreuses du 14^e au 15^e siècle. Sous l'Ancien Régime, les étangs vont se développer pour couvrir jusqu'à 20000

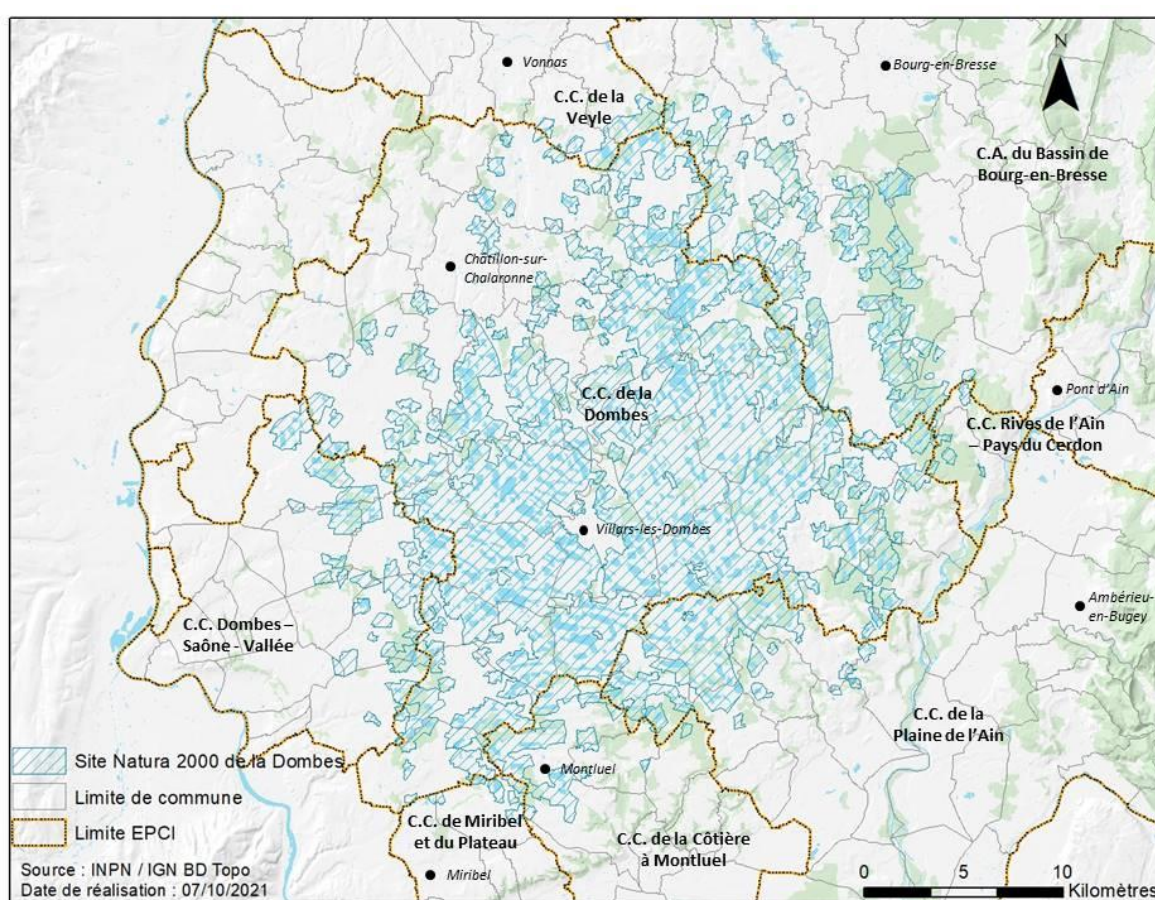
hectares au milieu du 19^e siècle. A cette époque, la carpe est le poisson d'eau douce le plus consommé en France. Les poissons sont acheminés par bateaux-viviers sur le Rhône jusqu'à Valence et sur la Saône. A la Révolution, on remet en cause l'utilité des étangs et leur assèchement est envisagé en vue d'augmenter les surfaces cultivables. Une ordonnance de 1790, renouvelée en 1793, prévoit l'assèchement de toutes les terres inondées de France, mais le texte est abrogé par le Directoire. En 1808, le débat est relancé suite au rapport du préfet de l'Ain Bossi qui dresse un portrait peu flatteur du dombiste et met en cause l'insalubrité de la région. Une importante polémique est entretenue à ce sujet, alimentée en son temps par Edgar Quinet. Une nouvelle loi votée en 1856 et la création de la voie ferrée Bourg-Lyon aboutissent à la suppression de près de la moitié des étangs en un siècle. En 1874, il n'en reste que 8750 hectares. Parallèlement, la concurrence du poisson de mer se fait jour grâce au développement des transports. Dès 1901, la loi Bérard autorise la remise en eau des étangs. Leur nombre est stable à partir des années 1930 : un millier pour 11000 hectares. Aujourd'hui, leur surface moyenne est de 10 hectares même si certains en couvrent une centaine ». Comme on le voit, l'histoire des étangs de La Dombes est très ancienne et particulièrement mouvementée. Une des caractéristiques très importante des étangs de Dombes consiste dans l'exploitation traditionnelle qui en est faite qui associe une période dite « d'évolage », c'est-à-dire de mise en eau, avec une période d'assec utilisée pour la mise en culture des étangs. Cette pratique conditionne très fortement le fonctionnement écologique de cet écosystème très fortement anthropique.



Etang en assec et mis en culture – 29/06/2022 (cliché J. Ph. Sibley)

II – CONTEXTE

La demande de labellisation est portée par la communauté de commune de La Dombes en lien avec le département de l'Ain et les autres communautés de communes limitrophes qui abritent également une partie du périmètre proposé à la labellisation. Les limites proposées pour le site Ramsar sont celles du site Natura 2000 (inscrit en ZPS et ZSC), qui s'étend sur 67 communes de l'Ain pour un total de 47 572 ha et plus de 1200 étangs. Il reprend le périmètre des étangs ainsi qu'une zone tampon d'environ 200 m autour de chacun d'entre eux. Ceci donne un périmètre continu en zone centrale là où les étangs sont les plus densément représentés. L'intérêt de ce périmètre est de prendre en compte le lien fondamental que représentent les fossés. Les fossés et leur entretien sont un facteur essentiel du maintien des étangs en Dombes. Le périmètre comprend environ : 23 % de milieux aquatiques, 15 % de prairies, 27 % d'espaces boisés, 2% d'espaces urbanisés et 32 % de terres agricoles (source : occupation du sol, 2019).



Carte du périmètre proposé pour la labellisation

Outre la communauté de communes de la Dombes à travers l'animation du site Natura 2000, la gestion du site est assurée par :

- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour la gestion de l'Étang du Grand Birieux (150 ha environ) qui est une propriété de l'Etat. 7 - La Fondation Pierre Vérots qui possède 300 ha de terrains dont 4 étangs de plus de 50ha, 25 ha de prairies et 170 ha de forêt dont 125 en libre évolution.

- La Fondation pour la Nature et l'Homme qui possède des terrains au sein du territoire.

- Le Département de l'Ain pour les terrains qu'il maîtrise via sa politique sur les espaces naturels sensibles (ENS). Six étangs de Dombes font l'objet d'ENS.

- *La Régie Départementale Natur'Ain* : A proximité immédiate du Parc des Oiseaux, se trouve le site ENS « Réserve Départementale de la Dombes » sur la commune de Villars-les-Dombes et Lapeyrouse, qui comprend 4 étangs. La Régie Départementale (qui a aussi en charge le Parc des Oiseaux, parc ornithologique payant qui met en scène la diversité mondiale de l'avifaune et participe à des programmes scientifiques) est gestionnaire de ce site ENS, où les milieux naturels remarquables sont très diversifiés et parmi les mieux conservés de Dombes.

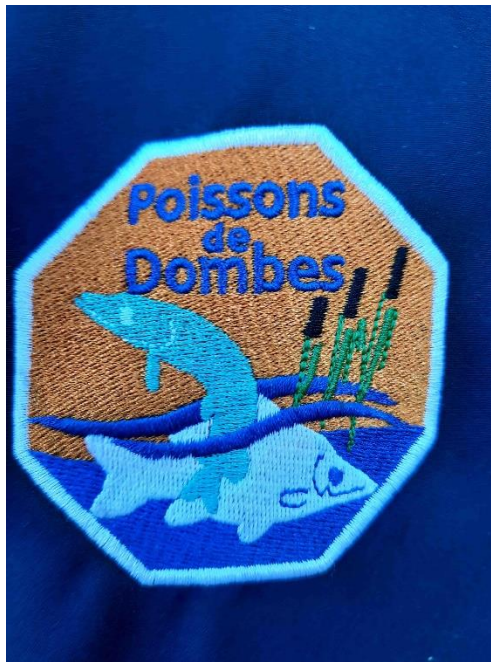


Réserve départementale de Villars-les-Dombes – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Sibley)

- Les communes et les intercommunalités : 67 communes sont concernées par le périmètre Natura 2000, base du projet de labellisation Ramsar. Certaines de ces communes participent également activement à la gestion et au suivi des étangs, y compris ceux labellisés Espaces Naturels Sensibles. Outre la Communauté de Communes de la Dombes qui a en charge le site Natura 2000, 7 autres intercommunalités sont concernées par le projet RAMSAR. Ces 8 communautés de communes ou d'agglomération sont également partenaires de cette démarche. Leurs rôles et compétences varient selon les territoires, notamment concernant les compétences liées au petit et grand cycle de l'eau. Certaines d'entre elles sont des partenaires actifs du site Natura 2000 et participent à la préservation des zones humides.

Les autres acteurs importants du territoire sont :

- L'Association de Promotion des Poissons des Etangs de la Dombes (APPED) : acteur de promotion des « poissons de Dombes », marque déposée, l'APPED « regroupe les différents acteurs de la filière, afin de les fédérer et d'accompagner tout projet pouvant être utile au développement de la pisciculture en Dombes ». Elle est également un des acteurs essentiels pour la concertation et pour la gestion intégrée des étangs de la Dombes. C'est aussi et surtout un outil collectif au service de ses adhérents en particulier en matière de formations techniques. L'APPED a notamment développé et mis en place, récemment, la filière « carpe bio », pour répondre à la demande sociale. L'APPED est chargée d'animer « le Livre Blanc de la filière piscicole ».



Logo APPED (cliché Gh. Ferrère)

- Le Syndicat des Etangs de la Dombes. Ce syndicat regroupe les propriétaires et exploitants d'étangs de la Dombes depuis sa création en 1918. Son but est de défendre les intérêts de ses adhérents via des missions variées, notamment le soutien à la gestion traditionnelle de l'étang « dombiste », la définition et mise en application des bonnes pratiques de gestion, le lien avec les services de l'Etat concernant la régulation du Grand cormoran etc. Ce syndicat est un partenaire « facilitateur » important pour la collaboration en lien avec les propriétaires et gestionnaires des étangs.

- Les organisations socio-professionnelles (Syndicats et chambre d'Agriculture) : la Chambre accompagne localement la mise en place du dispositif d'animation des MAEC, aux côtés des syndicats de rivières et de la Communauté de communes de la Dombes

- La Fédération des chasseurs de l'Ain est un acteur de la gestion de l'espace rural. Outre sa mission qui est de gérer et encadrer l'activité cynégétique du département, elle assure différentes actions en faveur de la faune gibier, telles que le soutien aux jachères faune sauvage, la plantation de haies... Propriétaires d'étangs via sa fondation nationale, elle est gestionnaire des sites ENS du « Domaine de Vernange » et de « l'Etang du Chapelier ». Les deux étangs sont en partie accessibles au public grâce à des observatoires ornithologiques.

- Les syndicats de rivières, sur le territoire de la Dombes, sont acteurs de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques dans le cadre de la GEstion des Milieux Aquatiques et la

Prévention des Inondations (GEMAPI). Différentes structures sont présentes sur le territoire selon les bassins versants et les compétences et assurent la gestion des principaux cours d'eau : syndicat mixte Veyle Vivante, le syndicat des rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône, le syndicat de bassin versant de la Reyssouze, le syndicat de rivière Ain aval et Affluents, l'EPTB Saône Doubs. Certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) du périmètre « Ramsar Dombes » ont délégué la compétence GEMAPI aux syndicats de rivières de leurs territoires. Seul un bassin versant n'est pas couvert par un syndicat de rivière, celui de la Sereine et du Cottey.

À noter également, la création récente d'une association dombiste de propriétaires « Sauvons la Dombes » qui a particulièrement soutenu le projet de labellisation Ramsar.

Le site Natura 2000 de la Dombes est constitué quasi exclusivement de propriétés privées dont la majorité de la surface est répartie en grands domaines (> 50 ha). Les propriétaires sont des personnes réelles ou morales telles que des sociétés type Société Civile Immobilière (SCI), Groupement Foncier Agricole (GFA) ou Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA). Depuis la Révolution française, en particulier lors de la révolution industrielle, de grands domaines privés se sont constitués sous l'impulsion de chefs d'entreprises lyonnais. On observe actuellement une double dynamique foncière, avec à la fois des divisions de propriétés par successions et des reconstitutions de grands domaines par de nouveaux investisseurs. La propriété publique des étangs, et des autres milieux naturels, est très limitée en surface (moins de 10 étangs pour 200 ha) et il n'y a pas de dynamique d'acquisition.

Les protections réglementaires sont curieusement absentes. Si l'on exclut le site Natura 2000 qui ne peut être considéré comme une protection réglementaire, il n'existe à ce jour aucun site pouvant élargir à la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) et notamment aux zones de protection forte (ZPF). La réserve départementale de la Dombes ne bénéficie d'aucune protection réglementaire de type « SNAP ». Ce terme résulte d'une appellation locale et ancienne. Il faut également noter qu'un projet de création d'un Parc Naturel Régional de la Dombes, pratiquement arrivé au stade des procédures officielles de classement, a finalement avorté pour des raisons politiques.

Les étangs de la Dombes sont des réservoirs de biodiversité exceptionnels. La position territoriale et l'histoire locale explique l'attrait du territoire comme cadre de vie d'habitants ayant une activité professionnelle dans les pôles urbains périphériques.

Cependant le système des étangs entre directement dans l'économie locale à différents niveaux :

- Agricole : tous les quatre ans, en moyenne, les étangs entrent dans le système agricole local pour la production de céréales.
- Piscicole : c'est la vocation première depuis l'époque médiévale.
- Cynégétique : progressivement la chasse au gibier d'eau s'est développée.
- Loisirs : depuis la fin du XXème siècle, les loisirs se sont développés et diversifiés. De manière ponctuelle, quelques étangs se sont écartés des vocations traditionnelles, pour la pêche de loisir, la découverte de la nature voire les sports nautiques. Depuis le milieu du XXème siècle, la Dombes est réputée pour les observations ornithologiques. Certains écrits de Paul Géroutet (pionnier de l'ornithologie européenne) ont contribué à sa renommée.
- Recherche : La création d'une station d'étude de l'ONC (Office National de la Chasse) dans les années 1990 a permis de développer la connaissance scientifique de cet écosystème en lien avec d'autres territoires nationaux similaires. La Dombes a fait partie jusqu'en 2019 d'un programme national

d'étude des étangs en lien notamment avec la Lorraine, la Brenne ou la Champagne. La Fondation Pierre Vérots, qui ouvre son domaine aux chercheurs, participe également à la recherche sur la faune, la flore et les habitats de la Dombes.

Fruit de la combinaison de ces différents services et d'une longue histoire, la Dombes connaît une forte valeur d'usage culturelle. Les problématiques de ce territoire sont nombreuses et souvent contradictoires ce qui rend la gestion du site particulièrement délicate :

1 – La pisciculture.

La pisciculture est l'activité identitaire du territoire. Plus de 250 pisciculteurs sont officiellement déclarés et plus de 600 étangs sont pêchés chaque année. La Dombes est de loin le premier centre de production piscicole d'eau douce français. Cette activité contribue indéniablement à maintenir les étangs dans une vocation naturelle tant sur les plans écologiques que paysagers. En particulier, l'alternance entre mise en eau et mise en assec permet un fonctionnement écologique très favorable aux espèces pionnières. Toutefois, l'intensification des pratiques contribue clairement à une diminution, parfois très forte, des fonctionnalités écologiques et à une simplification de la structure de la végétation ce qui influe négativement sur la reproduction des anatidés et des Guifettes par exemple. La gestion, notamment hydraulique, des étangs est régie par un « guide des usages » localement appelé « le Truchelut » du nom de l'auteur du premier ouvrage de droit coutumier en 1904. En effet, le réseau des étangs fonctionnant en « chapelet », l'eau doit être équitablement répartie entre l'amont et l'aval.



Pêche d'étang – Cliché M. Benmergui.



Dispositif de nourrissage du poisson – 29/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

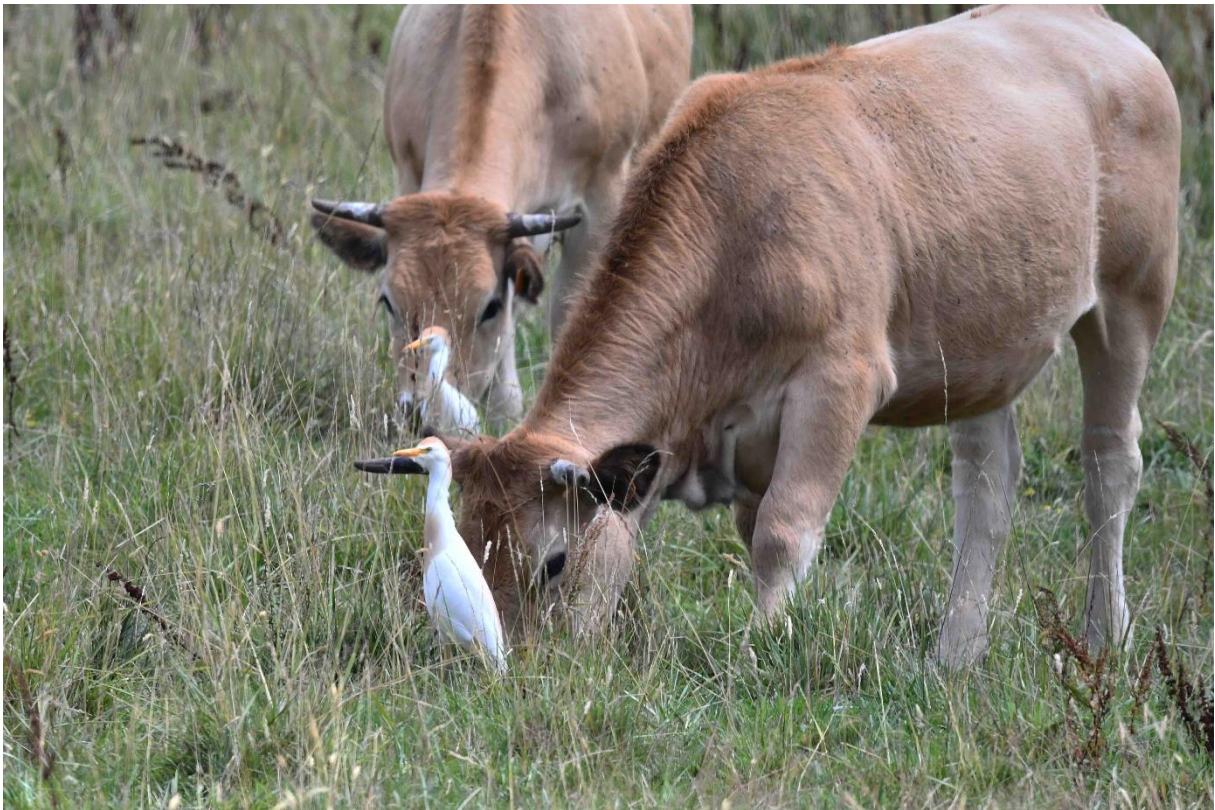
2 – l'agriculture.

La Dombes est caractérisée par une polyculture élevage en voie de régression notamment pour l'élevage bovin, tendance qui risque de s'accélérer à court terme en raison de l'âge des agriculteurs et de l'absence de repreneurs potentiels après leur départ à la retraite. La majorité des surfaces cultivées sont des céréales. De rares exploitations sont en agriculture biologique. Il existe une filière avicole très productive. On constate enfin un début de diversification avec des vergers, du maraîchage et des élevages caprins et ovins par exemple. Cette situation génère des pressions importantes sur le territoire qui peuvent être synthétisées comme suit :

- Transferts importants des traitements phytosanitaires vers les milieux aquatiques.
- Entretien des paysages (bocage, fossés...) en baisse, linéaire de haie très réduit en comparaison de la surface de grandes cultures
- Nombre d'exploitations en baisse engendrant une réduction des exploitations laitières et bovin viandes entraînant la forte diminution des prairies permanentes et l'augmentation très significative des parcelles de maïs et des prairies temporaires.
- Il existe une filière équine historique qui est aujourd'hui relayée par une demande d'espaces pour des chevaux de loisirs mis « en pension ». Il s'agit d'un enjeu fort pour le maintien des prairies sous réserve que leur gestion prenne en compte la biodiversité.
- Pour essayer de limiter ces effets globalement négatifs, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ne sont pas suffisamment efficaces : trop peu de contractants, parcelles dispersées et de trop faibles superficies, gestion discontinue des prairies en fauche tardive, problème des retards du versement des aides....



Cigognes blanches (Ciconia ciconia) et tracteur - 29/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



Hérons garde-bœufs (Bubulcus ibis) - 29/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

3 – La chasse.

La chasse est pratiquée sur la quasi-totalité du territoire. Elle concerne essentiellement la chasse au gibier d'eau. Seuls quelques étangs en sont exempts. La gestion cynégétique contribue indéniablement au maintien de certains milieux qui, d'un simple point de vue piscicole n'aurait pas d'intérêt à être préservés. Mais la pression exercée sur les populations d'oiseaux d'eau est forte. Le plus fort impact n'est pas l'importance des prélèvements, mais plutôt les dérangements effectués qui dessinent ce que

certaines ont appelé « une carte de la peur ». Ceci se mesure très clairement sur le terrain par des étangs « chassés » quasiment vides d'oiseaux et d'autres « protégés » qui regroupent l'essentiel des individus.

4 –La gestion des espèces allochtones, invasives, envahissantes et « non désirées » est finalement la résultante des éléments qui précèdent. Deux espèces sont particulièrement en cause : le Ragondin (*Myocastor coypus*) (et dans une moindre mesure le Rat musqué) et le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*). Le Ragondin est responsable de dégâts sur la digue des étangs et d'une consommation importante de végétaux aquatiques qui empêche un développement optimal des ceintures de végétation et notamment des roselières (Curtet L. & al., 2004). Des opérations intensives de destruction et de piégeage sont menées sur le territoire avec parfois l'impression d'un « tonneau des Danaïdes » en l'absence d'une réelle et efficace gestion à l'échelle des bassins versants.



Ragondin (Myocastor coypus) (cliché J. Ph. Siblet)

Concernant le Grand cormoran, sa consommation importante de poissons dans les étangs est à l'origine de pertes financières importantes pour les producteurs. L'augmentation récente de ses effectifs, renforcée par sa reproduction en Dombes et à proximité, génère des conflits très forts. L'éradication de l'espèce, bien qu'impossible, reste l'objectif déclaré des pisciculteurs dombistes. D'autres espèces animales font l'objet d'action de régulation, certaines jugées insuffisantes, comme par exemple pour le Sanglier (*Sus scrofa*). Le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) dont les effectifs ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années fait l'objet de controverses, certains l'accusant de compétition avec d'autres espèces ou de consommation excessive de végétaux aquatiques, d'autres faisant état de leur impact minime sur les écosystèmes (Gayet. & al., 2011). Depuis 2012, un plan de lutte contre la Jussie est mis en place. La FREDON (Fédération Régionale des Organismes Nuisibles) est soutenue financièrement par le Département de l'Ain pour des chantiers d'arrachage. La dispersion de la Jussie est sous contrôle mais des foyers importants sont découverts chaque année. La Communauté de Communes de la Dombes, avec l'appui d'un financement du programme Leader, a embauché en 2020 un technicien chargé d'appuyer les opérations de lutte contre les espèces exotiques

envahissantes, notamment la Jussie et le Ragondin. L'objectif est de favoriser l'implication des propriétaires. Pour la Jussie, il s'agit de mettre en place des chantiers d'élimination testant différentes techniques pour n'utiliser l'arrachage manuel qu'en contrôle.



Grands cormorans (Phalacrocorax carbo) – 29/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

Projet de territoire

La communauté de communes de la Dombes a mené une concertation extrêmement poussée à propos de la labellisation Ramsar conduisant à l'obtention d'un très large consensus sur le projet notamment via le comité consultatif Natura 2000. Toutes les communautés de communes concernées ont émis un avis favorable de même que les syndicats de rivière, de propriétaires, de pisciculteurs, et les représentants du monde agricole. Cette concertation a débouché sur la rédaction d'un projet de territoire, d'un projet de gouvernance et de moyens humains et financiers pour la gestion du site. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique nouvelle issue du travail mené autour de l'élaboration du nouveau DOCOB Natura 2000.

Le projet de territoire reprend les principaux objectifs contenus dans le Document d'Objectifs :

- Animation et gestion concertée de la ressource en eau de surface (action EAU2 du DOCOB) visant à améliorer la gestion hydraulique et la circulation de l'eau en tenant compte des enjeux écologiques des étangs, en faisant respecter les us et coutumes locales et en coordonnant les interventions. En raison de l'importance de la propriété privée, il est essentiel que les acteurs se coordonnent sur le territoire et qu'une véritable gestion concertée et prise en compte des enjeux écologiques soient instaurées pour pérenniser les activités. Cette action fait directement écho à l'objectif gouvernemental de mettre en place d'ici 2027, au moins 100 Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), dans l'optique de sécuriser l'accès à la ressource en eau sur les territoires en améliorant sa gestion.

- Code de bonnes pratiques de gestion de l'étang dombiste (action BIO1 du DOCOB), Cette action rassemble les préconisations issues de données scientifiques, et sera mise en œuvre sur la base de compromis entre les acteurs. Ce code reprend les nombreux facteurs et éléments nécessaires au bon fonctionnement. Le respect des us et coutumes dombistes est un des objectifs, comme la préservation, voire l'amélioration de la qualité des habitats. Ce code est un guide à suivre volontairement par les propriétaires et gestionnaires intéressés par une gestion équilibrée des étangs.

- Travaux d'entretien et de restauration des habitats naturels de l'étang (action BIO4 du DOCOB), pour cette action l'objectif principal est d'améliorer les potentialités écologiques des étangs et de leurs habitats, par la restauration si nécessaire, l'entretien, ou la diversification des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, le tout en compatibilité avec les activités piscicoles et cynégétiques. D'un point de vue technique, cette action peut se matérialiser par le reprofilage des berges, la création de hauts-fonds, la gestion de roselières et jonchaies...

- Restauration des continuités écologiques (action TVB1 du DOCOB). Suite à l'étude de la continuité écologique dans la Dombes, différents secteurs sont identifiés comme devant être restaurés en priorité pour améliorer la continuité écologique. L'objectif est également de renforcer les éléments supports pour le déplacement de la faune, et réduire l'impact de la circulation routière.

- Lutte contre les espèces invasives (actions GEP1, GEP2, GEP3, GEP4 du DOCOB). Ragondin, Rat musqué, Jussie..., la prolifération de ces différentes espèces est une menace lourde sur le fonctionnement des étangs, et le maintien des habitats et de la biodiversité en Dombes. Depuis déjà quelques années, la gestion de ces espèces prend de l'importance sur ce territoire, qui agit de multiples façons pour réduire les dégâts causés au milieu.

- Valoriser et faire connaître le territoire (action VAL1 du DOCOB). La Dombes souhaite faire connaître les enjeux environnementaux et le patrimoine culturel des étangs, pour défendre des moyens de préservation du patrimoine adaptés aux particularités locales. Pour cette action, le label Ramsar est mis en avant, notamment pour valoriser le territoire et lui faire intégrer un réseau des zones humides nationales et internationales. L'objectif est aussi de soutenir un tourisme de nature.



Office du tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne – 1/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

Gouvernance

Concernant la gouvernance, La Communauté de Communes de la Dombes sera porteuse du label Ramsar et le Département de l'Ain sera également un acteur important de la démarche, notamment en matière de soutien et d'accompagnement. Tout comme le périmètre, la gouvernance du label va s'intégrer à la démarche Natura 2000 en s'appuyant sur le comité de pilotage du site. Ce choix, limite les problématiques de périmètres, et la dispersion des échanges alors que les démarches sont très proches et complémentaires. Ceci favorisera la cohérence des interventions et la concentration des débats sur les questions environnementales. Le comité de pilotage du site Natura 2000, défini par arrêté préfectoral, comprend tous les acteurs du territoire, soit une centaine de membres :

- Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- Représentants des propriétaires et usagers
- Représentants d'associations de protection de la nature (8)
- Organismes et représentants scientifiques
- Représentants des services de l'Etat et des établissements publics

L'objectif est de favoriser le débat, la dynamique de projet et la coordination des actions de tous les acteurs concernés par la préservation des étangs de la Dombes

Enfin, au sujet des financements, au sein de la Communauté de Communes de la Dombes, une équipe de trois agents, porte les différents programmes environnementaux : Natura 2000, PAEC, PSE, gestion des espèces invasives etc. L'animation du label Ramsar sera directement liée au poste de chargé de projet.

– animation du site Natura 2000 / PAEC. Ces postes sont financés de 50 à 100 % sur des appels à projet. Les contributeurs sont l'Etat et l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau et la CC Dombes en co-financier. Localement, les différents programmes permettent de mettre en place de nombreuses actions financées sur le territoire. Le périmètre Ramsar peut ainsi bénéficier de financements issus de :

- L'animation locale Natura 2000 par des financements nationaux et européens (FEADER) permettant de développer la concertation, le montage d'actions et des suivis écologiques.
- Les politiques départementales comme le Plan Nature et la politique ENS, les livres blancs de la filière piscicole et de la filière Forêt-Bois, le plan de gestion d'enlèvement de la Jussie...
- L'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Paiement pour Services Environnementaux.
- La mise en place des Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Ain lié aux activités agricoles mais ayant divers impacts sur les zones humides.
- Le contrat territorial Dombes Saône porté par la région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ain sur la période 2017-2021. Ce contrat a permis de mettre en place diverses actions liées au territoire, à sa valorisation, et dans certains cas aux milieux naturels. Enfin, face à l'évolution climatique qui risque d'avoir des impacts importants sur les activités économiques, notamment la pisciculture, des adaptations sont impératives. Le territoire est particulièrement demandeur de mesures permettant de s'adapter pour répondre à cette crise qui risque d'être critique sur le long terme pour La Dombes. Le montage d'un programme d'actions, sollicitant certainement des fonds européens LIFE, est à l'étude pour stimuler des solutions d'envergure favorisant maintien des étangs, des activités et du patrimoine naturel.



Etang mis en culture – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



*Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albystilum*) – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)*

III – EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR

La demande de labellisation repose sur l'atteinte de 6 des 9 critères Ramsar.

CRITERE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

La Dombes présente une grande diversité d'habitats naturels (herbiers aquatiques, vasières, roselières, prairies, boisements humides, ...) dont nombreux sont d'intérêt communautaire. Certains possèdent une grande valeur patrimoniale par la rareté et la vulnérabilité des associations végétales décrites. Actuellement, ce sont les habitats naturels de l'étang qui sont les mieux connus et les plus suivis en Dombes notamment à travers l'interaction avec les pratiques piscicoles. Les enjeux prioritaires portent incontestablement sur les herbiers aquatiques et les végétations des grèves exondées (vasières) où se développent de nombreuses espèces patrimoniales spécifiques des eaux stagnantes des sols argilovaseux, et des grèves d'étangs exondées en fin d'été. Les principaux services hydrologiques identifiés de ce système original de réseaux d'étangs sont :

- La protection contre les inondations : les étangs sont de longue date des zones de rétention qui aident à réduire l'effet des fortes précipitations à l'aval. L'aménagement du territoire s'est fait en aval (Veyle, Chalaronne, Sereine) en intégrant le fait que chaque année près d'un quart des étangs peut collecter l'équivalent de sa surface en eau (soit environ 3000 ha) et que les 9000 autres ha d'étangs reprennent également une partie de leur volume en eau, entre l'automne et le printemps, et ceci par un fonctionnement complexe en chaînes d'étangs.
- Le maintien de la qualité de l'eau : le fonctionnement biologique des étangs contribue à l'épuration d'une partie des eaux des bassins versants qu'ils collectent. Il permet d'assimiler les excédents d'azote épandu sur les terres agricoles et dégrade une partie des molécules et métabolites des produits phytosanitaires issus des mêmes espaces.

Avis MNHN : L'intérêt écologique de la Dombes est patent. Il s'agit clairement d'un écosystème exceptionnel et particulier qui possède peu d'équivalents en France et en Europe en raison de sa superficie et de l'originalité de sa gestion. S'il existe d'autres régions d'étangs en France, aucune ne possède les caractéristiques de la Dombes, tant sur le plan du fonctionnement hydraulique, que de la gestion et des écosystèmes et espèces présentes. Il n'y a donc aucune discussion sur l'atteinte de ce critère.



Etang dombiste – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

CRITERE 2 : Présence d'espèces vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction et/ou de communautés écologiques menacées.

La Dombes porte une responsabilité particulière pour différentes espèces d'oiseaux nicheuses : l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Héron Crabier (*Ardeola ralloides*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ou encore l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*). La population de Spatule blanche est l'une des rares connues en France continentale (une dizaine de sites français au total). A noter que l'Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*), profitant de sa forte dynamique dans le bassin méditerranéen vient de s'installer en Dombes en 2021. C'est également le cas de la Poule sultane (*Porphyrio porphyrio*) dont la colonisation en Dombes semble en cours. Elle sera toutefois limitée par la faible superficie de grandes roselières. En ce qui concerne la Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), la Dombes fut l'un des principaux sites de reproduction français. Aujourd'hui seules 2 à 3 colonies s'installent chaque année. Notons aussi que la Dombes est l'un des deux sites majeurs de nidification d'Europe occidentale pour la Nette Rousse (*Netta rufina*). Bien que plus abondant, le Fuligule milouin (*Aythya ferina*), emblématique des anatidés dombistes, a vu ses effectifs nicheurs chuter. C'est aussi le seul site français où se reproduit de façon régulière le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) (Catanier et Lebreton, 2016) et c'est également l'unique site national où se reproduit le Cygne sauvage (*Cygnus cygnus*) depuis 2012 (Benmergui & al., 2012, Benmergui, 2022). Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) a également fortement régressé. En ce qui concerne les autres espèces animales, Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) a bénéficié d'une étude génétique montrant la particularité de la population dombiste (Darinot, 2018). Bien que les données de chauves-souris soient très insuffisantes, deux espèces méritent d'être mentionnées : le Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) et la

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*). Par ailleurs, la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et du Castor d'Europe (*Castor fiber*) serait à rechercher.

Pour les insectes, citons particulièrement le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les milieux herbacés périphériques aux étangs, et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhina pectoralis*), dont les effectifs actuels sont très faibles. Autre espèce d'enjeu européen, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est cité de façon très localisée en Dombes, sur les petits cours d'eau et fossés végétalisés et ensoleillés. Le faible nombre de données (4 données sur 2009-2018) reflète une sous-prospection de l'espèce, accentuée par sa faible détectabilité et par un habitat favorable peu répandu. En effet, la plupart des fossés sont en eau de façon temporaire et entretenus fréquemment pour assurer la gestion de l'eau entre étangs. Un inventaire des coléoptères a été mené par la Fondation Pierre Vérots, dont les résultats publiés en 2014, 2015, 2016 et 2017 mentionnent plus de 1350 espèces (dont 124 coléoptères carabiques et cicindèles, 102 coléoptères aquatiques, 340 espèces saproxyliques et 365 phytophages). Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire, sont cités dans le domaine forestier. Leur présence est probable dans d'autres boisements du territoire. Concernant les espèces végétales, le nombre d'espèces rares ou menacées est très important. Citons deux espèces caractéristiques, l'Etoile d'eau (*Damasonium alisma*) et la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*).



Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Sibley)

On dénombre près d'une soixantaine d'espèces à forte patrimonialité. Une partie d'entre elles présentent une forte responsabilité à l'échelle régionale et même nationale (*Luronium natans*, *Elatine triandra*, *Elatine hydropipper*, *Potamogeton trichoides*...). La Dombes apparaît comme un îlot favorable à de nombreuses espèces spécialistes des habitats des eaux stagnantes peu profondes et des vasières. Ainsi, même si quelques espèces (comme la Laïche de Bohême, *Carex bohemica*), peuvent paraître répandues en Dombes elles n'en présentent pas moins des enjeux nationaux. En termes de communautés végétales, la diversité propre aux étangs se caractérise par une distribution

concentrique de la périphérie, boisements humides, roselières... aux végétations aquatiques flottantes et submergées au centre de l'étang. Avec une répartition selon le niveau d'eau, des expressions échelonnées au cours de la saison, avec en particulier l'apparition des vasières, et une expression variant d'un variant d'une année sur l'autre après la période d'assec. Notons également qu'au-delà des étangs, les milieux boisés et prairiaux offrent des habitats naturels supplémentaires ou participent au cycle de vie d'espèces caractéristiques des étangs.

AVIS MNHN : Le nombre très important d'espèces animales et végétales à enjeux au sein du périmètre est très impressionnant. Il en va de même pour les communautés végétales, notamment celles liées aux vasières exondées qui sont particulièrement représentatives de la Dombes. Ce critère est donc très largement atteint.



Echasse blanche (Himantopus himantopus) – 3/07/2022 Héron crabier (Ardeola ralloides) – 30/06/2022



Spatule blanche (Plataea leucorodia) – 2/07/2022
(Clichés J. Ph. Siblet)

Fuligule nyroca (Aythya nyroca) – 1/07/2022



Héron bihoreau (Nycticorax nycticorax) – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



Leucorhine à gros thorax (Leucorhina pectoralis)

Cuivré des marais (Lycaena dispar) (Clichés M. Benmergui)



Héron garde-bœufs (Bubulcus ibis) – 2/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

CRITERE 3 : Présence de population d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

Le nombre des espèces rares ou menacées illustre la diversité biologique du site.

- 286 espèces d'oiseaux ont été recensées. 120 espèces d'oiseaux sont considérées comme « nicheur certain » sur 184 espèces observées en période de reproduction entre 2009 et 2018 (synthèse des données Faune-Ain, LPO). Les données d'oiseaux hivernants constituent une illustration de l'intérêt des étangs de la Dombes en période d'hivernage et de migration, avec une forte concentration jusqu'à fin janvier sur quelques étangs pas ou peu chassés.

Entre 2009 et 2018, 15 espèces d'amphibiens ont été recensées sur le territoire de la Dombes :

- 4 espèces de tritons dont le Triton crêté, inscrit en annexe II de la directive Habitats et « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, et le Triton ponctué, également « en danger » sur les mêmes liste.
- 4 espèces de crapauds, dont le Sonneur à ventre jaune, également inscrit en annexe II de la directive Habitats et « vulnérable » sur les listes rouges régionales et nationales ;
- 6 espèces de grenouilles, dont la Rainette verte, « vulnérable » sur les listes rouges régionales et nationales
- 1 espèce de salamandre
- 54 espèces d'odonates
- 69 espèces de papillons de jour
- 1350 espèces de coléoptères dont le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Concernant la flore, deux espèces végétales de l'annexe II de la directive « Habitats », la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) et le Flûteau nageant (*Luronium natans*), sont dans des situations très différentes en Dombes. La Marsilée trouve en Dombes un bastion national, près d'un étang sur cinq est vraisemblablement occupé avec des recouvrements en vasière parfois très importants sur des milliers de mètres carrés par étang, tandis que le Flûteau nageant n'est connu aujourd'hui que dans quelques étangs, avec un nombre limité à quelques dizaines de plantes présentes par site. A noter qu'une mousse, *Dicranum viride*, également à l'annexe II de la directive « Habitats » a été observée récemment dans la forêt de la Chassagne.

AVIS MNHN : La Dombes possède une grande diversité d'habitats naturels (herbiers aquatiques, vasières, roselières, prairies, boisements humides, ...) dont beaucoup sont d'intérêt communautaire. Certains sont d'une grande valeur patrimoniale par la rareté et la vulnérabilité des associations végétales décrites. Elle constitue le bastion de certaines espèces au niveau national. Ce critère est donc validé.



Machaon (Papilio machaon) – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

CRITERE 4 - le site abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.

La localisation de la Dombes sur l'axe Rhin-Rhône, avec plus de 1200 étangs sur un plateau d'environ 100 000 ha, a fait de la Dombes un site de halte migratoire et de refuge pour les oiseaux migrateurs, ou pour l'hivernage, en repli notamment lors de vagues de froid à l'est et au nord de l'Europe. C'est aussi un lieu refuge lors de la mue post-nuptiale des anatidés.

AVIS MNHN : située sur un couloir de migration important, la Dombes est un lieu de halte migratoire essentiel, au printemps et en automne, pour de nombreuses espèces d'oiseaux, principalement aquatiques. Ce critère doit donc être retenu.



Oies cendrée (Anser anser) – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

CRITERE 5 : Présence habituelle de 20.000 oiseaux d'eau ou plus.

En complément des données générales sur les oiseaux, le comptage « Wetlands » de la mi-janvier a permis de recenser 25 716 anatidés en 2018, 27 264 en 2019, 29 168 en 2020. En 2021, le total des anatidés hivernant en Dombes a atteint 27 298 individus. De 1991 à 2015, la Dombes a dépassé chaque année le seuil des 20.000 oiseaux d'eau dénombrés à la mi-janvier et à 5 reprises celui des 30.000 individus (Palomares, 2017). Il est important de mettre en évidence un site particulier, l'Étang du Grand Birieux domaine propriété de l'OFB, qui constitue le site majeur de rassemblement des oiseaux. Le Grand Birieux accueille 10524 oiseaux d'eau, dont 10501 Anatidés, essentiellement des anatidés de surface, soit 38,5% de l'effectif total dombiste. Quelques effectifs remarquables du Grand Birieux pour 2021 :

- Oie cendrée : 662 sur 1832 en Dombes soit 36% ;
- Sarcelle d'hiver : 4666 sur 5961 soit 78% ;

- Canard pilet : 655 sur 751 soit 87% ;
- Canard siffleur : 703 sur 1280 soit 55%.



Oies cendrées (Anser anser) – Grand Etang de Birieux – 2/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

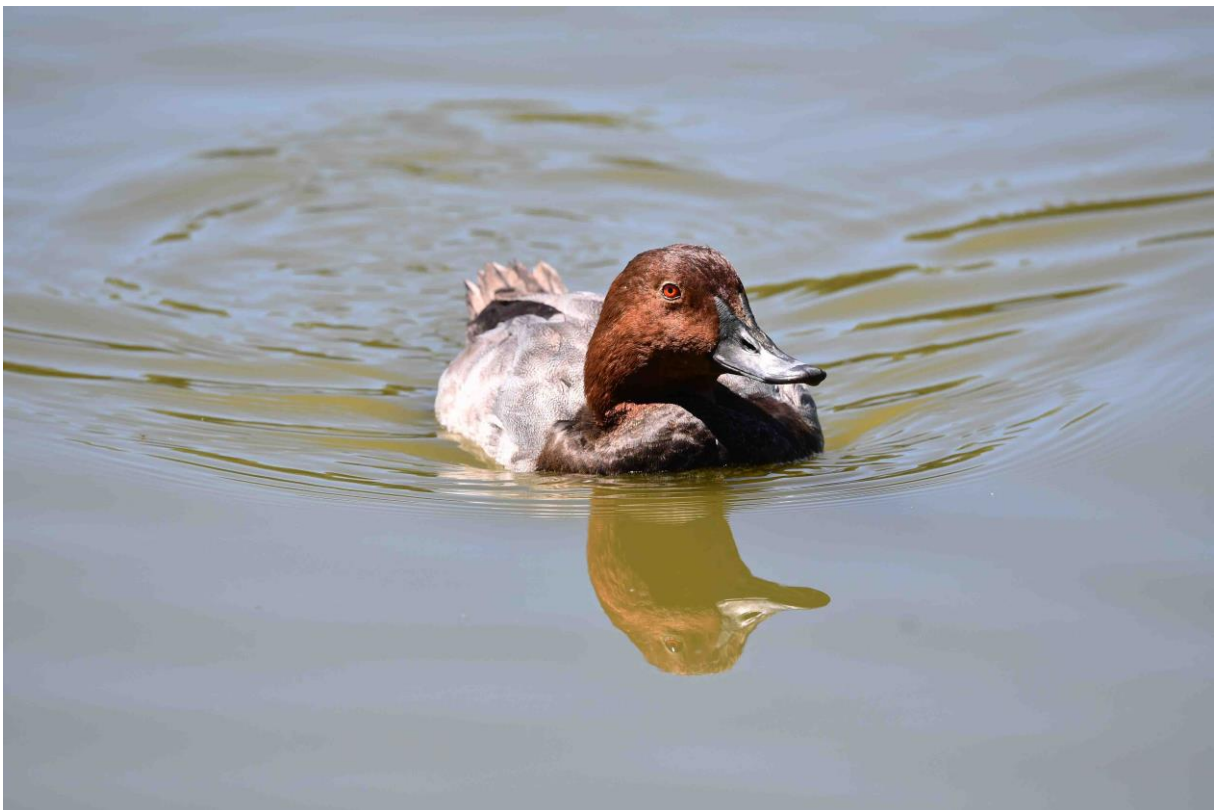
En hiver, les populations d'oiseaux d'eau se concentrent essentiellement sur les plans d'eau non chassés, se déplaçant la nuit pour s'alimenter sur d'autres étangs. 80% des oiseaux occupent ainsi 1% de la surface du site. La Dombes accueille également une population non négligeable d'oiseaux à la saison estivale, après l'arrivée notable des Fuligules milouins en migration pré-nuptiale. En 2015, la LPO avait estimé que la Dombes abritait 38% des effectifs d'oiseaux d'eaux en Rhône-Alpes, pour une surface d'environ 1% de la région.

Avis MNHN : les effectifs d'oiseaux d'eau dépassent systématiquement les 20.000 individus (parfois très largement) lors des comptages « Wetlands » réalisés à la mi-janvier lors des dix dernières années. Ce critère doit donc être retenu.

CRITERE 6 : Présence, habituellement, d'1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.

La Dombes porte une forte responsabilité en tant que territoire d'accueil de certains anatidés tel que le Fuligule Milouin (*Aythya ferina*), classée « vulnérable » (VU) sur la liste rouge mondiale et Européenne de l'UICN. La Dombes est un territoire essentiel pour cette espèce que ce soit pour la reproduction ou l'hivernage. Il n'existe pas de données globales de nombre de couples cantonnés ou de nichées mais des suivis centrés sur un échantillon d'étangs (environ 70) ont lieu en Dombes chaque année et dans d'autres régions d'étangs depuis les années 1990 (ONCFS). La densité moyenne de couples cantonnés de Fuligule milouins pour 10 ha d'eau libre était de 3,1 en 2002, de 3,3 en 2005 et de 2,02 en 2017 (Broyer, 2007, Broyer, 2017). L'indice d'abondance des nichées correspondant à la densité moyenne pour 10 ha d'eau libre était de 0,4 en 2002, de 1,9 en 2004 et de 0,91 en 2017. Enfin, l'indice de reproduction, soit le rapport de la densité de nichées sur la densité de couples, atteint 0.45 pour le Fuligule milouin dans la Dombes. Entre exode et migration, venant de Sibérie, d'Ukraine et des pays baltes, drainés par le Rhône le Rhin, ou encore le Danube et les lacs alpins, les étangs de Dombes se trouvent sur un carrefour migratoire incontournable pour les fuligules. Leurs effectifs sont spectaculaires lors de la remontée de février. Mais, le « rougeot », nom local du milouin, réussit de moins en moins sa reproduction, à l'instar des autres canards... L'hivernage est variable, dépendant des conditions d'accueil sur les étangs, et notamment du gel. De quelques centaines à près de 10.000 individus peuvent être comptabilisés entre décembre et février (M. Benmergui).

AVIS MNNH : le seuil d'importance internationale pour le Fuligule milouin est fixé à 2000 individus. De 1975 à 2015, les effectifs de Fuligules milouins ont dépassés les 2000 à 27 reprises (Palomares, 2017). A noter qu'en 2008, les effectifs ont dépassé les 15 000 individus. Entre 1991 et 2012, la Dombes a été classée 1er site français pour l'espèce à 10 reprises, second site à 3 reprises et 3ème site à 2 reprises. En 2017, 2009 Fuligules milouins ont été dénombrés à la mi-janvier. En 2020, près de 5000 individus ont été dénombrés en Dombes lors des comptages « Wetlands » de la mi-janvier (Schmaltz & al., 2020) faisant de la Dombes le second site français en importance après l'étang de Biguglia en Corse. Par contre en 2016, 2018, 2019 et 2020, la Dombes ne figure pas parmi les dix premiers sites français pour l'espèce. Cette analyse montre que le seuil des 2000 milouins présents régulièrement à la mi-janvier au cours des 47 dernières années est régulièrement atteint. Les effectifs sont soumis à de très fortes fluctuations interannuelles et sont plutôt en baisse au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, il est possible que des rassemblements pré et post-nuptiaux, notamment hors période de chasse, puissent régulièrement dépasser ce seuil. Malgré ces fluctuations, le critère 6 mérite d'être retenu pour Le Fuligule milouin.



Fuligule milouin (Aythya ferina) – Villars-les-Dombes – 1/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

En conclusion, le site répond parfaitement à 6 des 9 critères permettant de valider l'obtention du label « Ramsar », score très satisfaisant. A noter, de façon un peu paradoxale, qu'aucun critère relatif aux poissons (7 et 8) n'a été proposé ce qui est certainement la conséquence de l'absence de cours d'eau importants au sein du périmètre. Les autres cours d'eau sont globalement peu riches et peu propices à la faune piscicole.

IV - AVIS ET PROPOSITIONS

La Dombes, comme le démontre les éléments qui précèdent est incontestablement une zone humide remarquable, à la fois en raison du patrimoine naturel qu'on y trouve, mais également en raison du jeu d'acteurs qui s'y déroule. En effet, ce territoire est pratiquement totalement anthropique et nécessite que l'action de l'homme continue de s'y dérouler pour en maintenir la spécificité et la fonctionnalité. Mais cette action, en l'absence de coefficients correcteurs, conduira tendanciellement à une régression forte et rapide de l'intérêt écologique du site en raison, notamment, de l'intensification des pratiques. Les nombreuses études menées récemment sur l'intensification agricole comme facteur de disparition des prairies naturelles qui bordaient autrefois les étangs et ses conséquences pour la reproduction des anatidés en est un exemple très parlant. On pourrait également évoquer la dramatique baisse des effectifs de Guifettes moustacs (près de 1100 couples au début des années 2000, à peine 200 aujourd'hui). Beaucoup d'autres indicateurs de l'état des écosystèmes et de certaines espèces faunistiques sont au rouge et nécessite que des mesures correctives courageuses et immédiates soient mises en œuvre. Ceci illustre également l'amnésie environnementale collective qui consiste à croire que la situation écologique constatée actuellement pourrait servir de référence alors qu'on sait qu'elle illustre un état très dégradé ne serait-ce que par rapport à celui constaté il y a 50 ans. Il s'agit ici de dire clairement qu'il ne suffira pas de préserver ce qui existe mais bien de restaurer, au moins en partie, ce qui existait.

Les acteurs de la Dombes se trouvent donc aujourd'hui à la croisée des chemins :

- soit ils sauront anticiper les défis majeurs que sont par exemple les changements climatiques et ses conséquences majeurs sur l'avenir de la pisciculture ou encore les profondes mutations à venir de l'agriculture ;
- soit ils ne parviendront pas à faire émerger la notion « de bien commun » en imaginant que de la somme des intérêts particuliers pourra naître un intérêt général moteur d'un développement «soutenable».

En tout état de cause, les choix devront être forts, parfois même radicaux. Ils nécessiteront de ne pas laisser uniquement les moteurs « économiques » décider du sort à moyen et long terme de l'évolution des milieux naturels. En effet, le scénario tendanciel, si des solutions alternatives ne sont pas trouvées, est connu. Et ses conséquences sur la dégradation des écosystèmes certaine. La capacité du monde agricole et plus globalement du tissu économique local à maintenir une polyculture-élevage traditionnelle est évidemment un élément clé pour éviter l'industrialisation du territoire.

La question de la chasse est également au cœur du débat. Considérée comme consubstantielle de la gestion des étangs dombistes par la totalité des acteurs locaux (y compris associatifs), notamment en raison de l'entretien des milieux qu'elle permet et de la gestion des espèces invasive, elle est aussi vectrice de perturbations majeures qui empêchent la faune d'utiliser l'espace de façon optimale. Là encore des compromis seront indispensables.

La labellisation Ramsar est attendue par le territoire pour permettre, comme l'indique le projet de territoire :

- Le renforcement d'une dynamique territoriale en faveur des patrimoines s'illustrant par le développement de moments de débats et de sensibilisation.

- La reconnaissance de la Dombes, de sa valeur écologique, de son patrimoine culturel et naturel à l'échelle nationale et internationale.
- Une appropriation plus accrue de la gestion des étangs et de ses caractéristiques écologiques par les élus et habitants, en soulignant le caractère exceptionnel de ce territoire pour lequel il est nécessaire d'enclencher des actions concrètes et rapides.
- La promotion et la valorisation du territoire à une autre échelle, permettant de communiquer davantage sur la Dombes pour expliquer et défendre les particularités du territoire.
- Une confiance plus marquée dans l'intérêt de la Dombes, et dans la nécessité de maintenir et d'entretenir cet écosystème.

Pour ces raisons, nous proposons un avis favorable sur cette inscription assortie des remarques et recommandations suivantes :

1 – La Dombes ne doit pas être le seul site RAMSAR à ne disposer au sein de son périmètre d'aucun espace protégé susceptible d'émarger à la SNAP surtout sur un périmètre aussi vaste. Il s'agirait d'un anachronisme regrettable. Pour y remédier, il convient de mettre en chantier immédiatement le classement en Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'étang du Grand Etang de Birieux, propriété de l'Etat gérée par l'ONCFS puis par l'OFB et récemment intégré aux ENS départementaux. Cet étang de près d'une centaine d'hectares abrite la plupart des espèces animales et végétales à enjeux rencontrés en Dombes. C'est aussi le site majeur de regroupement des oiseaux d'eau en période inter-nuptiale. Face à ces enjeux majeurs, il est absolument étonnant, voire incompréhensible, qu'il ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle, y compris celle d'une réserve de chasse et de faune sauvage. On s'étonnera également que ce site ne figure, selon nos informations, sur la liste des sites susceptibles d'émarger en zones de protection forte dans le cadre de la SNAP dans le département de l'Ain, alors que les ONG et notamment la LPO Rhône-Alpes l'avait identifié comme un site prioritaire en janvier 2021. Dans ce contexte, il n'est tout simplement pas imaginable que l'Etat ne donne pas l'exemple en procédant rapidement au classement en Réserve Naturelle Nationale de ce site exceptionnel ce qui sera d'autant plus facile qu'il dispose de données abondantes collectées par les agents de l'ONCFS/OFB basés à proximité immédiate dans la station de recherche installée au début des années 90.



Depuis l'observatoire du Grand Birieux – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



Dans l'observatoire de l'Etang du Grand Birieux – 3/07/2022 - (cliché Gh. Ferrère)



Depuis l'observatoire du Grand Birieux – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



Famille d'Echasses blanches (Himantopus himantopus) – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



Courlis cendrés (Numenius arquata) – 3/07/2020 (cliché J. Ph. Siblet)

Plusieurs autres sites pourraient également bénéficier du statut de Réserve Naturelle Nationale et notamment ceux actuellement gérés par le département de l'Ain soit dans le cadre de la réserve départementale de Villars-les-Dombes à proximité immédiate du parc ornithologique, soit des étangs maitrisés par le département au titre de sa politique sur les espaces naturels sensibles. Si ces sites bénéficient actuellement d'une gestion tout à fait remarquable et parfaitement comparable à celle d'une RNN, la création d'une RNN dont la gestion serait évidemment confiée au département, permettrait d'inscrire ce site dans le réseau des espaces protégés nationaux, tout en reconnaissant la qualité de sa gestion et en apportant des financements complémentaires. Il existe également une réserve de chasse à l'Etang Chapelier (Versailleux), gérée par la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain et incluse dans le réseau des ENS départementaux dont la reconnaissance officielle mériterait d'être étudiée.

Enfin, il serait souhaitable d'examiner la possibilité de créer un réseau d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ou de d'habitats naturels (APHN) sur des milieux pérennes abritant des espèces protégées à enjeux.

2 – La gestion des étangs est évidemment un des enjeux du territoire. Nous disposons aujourd'hui d'un corpus très complet de méthodes de gestion et de résultats associés à celles-ci. Une réflexion particulière doit porter, d'une part sur les ceintures de végétation aquatique et en particulier les

roselières et, d'autre part, sur les milieux et habitats situés à proximité des étangs. La préservation et la reconstitution de prairies naturelles en bordure d'étangs doit être une priorité absolue particulièrement dans le périmètre des 200 m retenus autour de chacun d'entre eux pour le site Ramsar. Par ailleurs, lors de la création de nouveaux étangs, un profilage des berges favorable au développement de la végétation aquatique, de même que la créations d'îles et d'îlots, devraient être imposés (ou au minimum très fortement suggéré) aux pétitionnaires. Des aides pourraient éventuellement être accordées pour la conception et pour la réalisation. Enfin, la question de la migration des effluents agricoles vers les étangs doit être abordée avec courage et ambition. L'atteinte des objectifs doit pouvoir être vérifiée avec des indicateurs pertinents.

3 – L'effondrement des effectifs de Guifettes moustacs est très préoccupant et nécessite que des mesures d'urgences soient mises en œuvre rapidement. D'une année sur l'autre, les étangs occupés devront faire l'objet d'une gestion adaptée pour permettre l'installation des oiseaux. Si les étangs concernés doivent être vidangés pour une mise en culture, il convient absolument de trouver un étang de substitution situé à proximité pour permettre l'installation des oiseaux. Dans les cas où la situation de la colonie à proximité des voies d'accès serait susceptible de générer des dérangements, une surveillance des colonies concernées devrait être mise en place. Evidemment, dès l'installation des premiers couples sur un étang, son propriétaire devra en être informé.



Guifette moustac (Chlidonias hybrida) – (cliché J. Ph. Siblet)

4 – Malgré les travaux d’acquisition de données menés à l’occasion de l’élaboration du Docob Natura 2000 et de sa révision, il reste encore beaucoup de compartiments à investiguer. Il est d’ailleurs possible qu’une partie des informations existent déjà mais qu’elles se trouvent dans des bases de données non publiques issues de sociétés savantes telles que la Linnéenne de Lyon par exemple. La mise à disposition des données récoltées au fil des études pour un public large serait à étudier via une publication *ad hoc* papier ou en ligne.

5 – La décision de faire du comité de gestion du site Natura 2000, l’organe de concertation pour le site Ramsar est pragmatique compte-tenu de l’homothétie entre les deux périmètres. Toutefois, afin d’assurer une visibilité de l’outil Ramsar, il serait souhaitable d’organiser des réunions Ramsar *ad hoc*, éventuellement en y adjoignant des experts reconnus sur la gestion des zones humides.

6 – L’identification d’un site pouvant abriter un espace de médiation sur l’outil Ramsar et les zones humides serait souhaitable. La station de recherche de l’OFB à Birieux pourrait éventuellement être un site à étudier.

7 – La dimension internationale de Ramsar invite à des coopérations avec des territoires étrangers possédant les mêmes enjeux. Un ou plusieurs jumelages seraient à envisager.

V – CONCLUSION

Les actions menées par les acteurs du territoire sous la houlette de la Communauté de Communes de La Dombes dans le cadre de Natura 2000 permettent un certain optimisme pour l’atteinte des objectifs fixés. Accompagnés par le Département de l’Ain et les acteurs socio-professionnels, des actions commencent à être mises en œuvre et des résultats obtenus. La labellisation Ramsar doit fournir l’opportunité d’amplifier ces actions et de mieux fédérer les acteurs du territoire autour d’un projet commun : la préservation des écosystèmes et l’exploitation soutenable des ressources et des aménités qu’elle procure. Ceci passe par la promotion d’une agriculture durable et d’une gestion des étangs intégratrice des différents enjeux dont la biodiversité.

Il est assez clair que la labellisation est un pari consistant à espérer que les tendances défavorables actuelles puissent s’inverser grâce à la prise de conscience des acteurs locaux qui commence à émerger et dont la demande de labellisation est la concrétisation.

La Dombes mérite qu’on lui donne cette chance !



Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) – 3/07/2022 (cliché J. Ph. Sibley)

Remerciements

J'adresse mes remerciements à Pierre LEVISSE et Léonie BUSSON pour leur investissement et la parfaite organisation de la visite sur site. Merci également aux élus de la Communauté de Communes de la Dombes et particulièrement à sa Présidente Isabelle DUBOIS et à son-vice-Président M. Gérard BRANCHY pour leur engagement sur ce dossier et pour leur accueil. Je remercie tous les acteurs qui ont bien voulu nous recevoir, nous présenter leurs actions et leurs travaux et répondre à nos questions. Notre gratitude va également au directeur du Parc des oiseaux pour nous avoir ses portes. Merci enfin à Ghislaine FERRERE et à Bastien COÏC pour les échanges, les partages et leur investissement pour la préservation des zones humides. Merci également à Ghislaine pour la relecture attentive de ce document et pour le partage des photographies.



Faucon hobereau (Falco subbbuteo) – Grand Etang de Birieux - 3/07/2002 (cliché J. Ph. Sibley)



Roselière – 30/06/2022 (cliché Gh. Ferrère)



Héron garde-bœufs (Bubulcus ibis) – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

ANNEXE 1

Programme des visites et des entretiens

Jedi 30/06

8h45 - Saint-Paul-de-Varax - Rdv avec Philippe Roche. Propriétaire, exploitant piscicole. Vice-Président du Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de l'Ain.



M. Roche – Propriétaire d'étangs à Saint-Paul-de Varax – 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

10h30-12h30. Saint-Jean-de-Thurigneux - Fondation Pierre Vérots. Présentation des enjeux locaux, gouvernance et programmes d'actions (en salle). En présence de techniciens des structures partenaires et référents locaux : Syndicat de rivières, Fondation P. Vérots, OFB, LPO...

14h30 - Site de restauration de végétations aquatiques et problématiques associés (Ragondin, qualité de l'eau) (Ambérieux-en-Dombes) Pierre Brusty Président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau (ADCGE) Aurélien Bornet Directeur de la Fédération des chasseurs de l'Ain Emilie Mauron FREDON.



Visite Ambérieux en Dombes. 30/06/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

16h00 -Birieux. Point d'observation à l'étang du Grand Birieux (site OFB – Birieux) Fonctionnement des chaînes d'étangs et us et coutumes.



Devant l'observatoire du Grand Birieux – 30/06/2022 (Cliché Gh. Ferrère)

17h00 – Le Plantay – Abbaye de la Dombes. Rencontre de Dombes Tourisme. Carine Montet Directrice. Valorisation du territoire et labellisation



Visite de l'Abbaye de Notre-Dame-des-Dombes – Le Plantay (cliché Gh. Ferrère)

Vendredi 1/07

8h45 – Marlieux, la Trésolière – chez François Guillemain – Vice-Président de l'APPED, Propriétaire d'étangs, gestion piscicole et cynégétique



Chez M. Guillemain – 1/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)



François Guillemain (au centre) – 1/07/2022 (cliché J.Ph. Siblet)

10h30 – Marlieux, les Bonnes – chez Jean-Paul Grandjean. Maire et propriétaire d'étangs. Visite des étangs en présence des élus locaux - Allocutions Jean-Yves Flochon - Vice-Président du Département. Isabelle Dubois Présidente de la CC Dombes. Stéphane Mérieux. Président du Syndicat des étangs Norbert Jaravel et Jean-François Thomasson, Vice-Présidents de la Chambre d'Agriculture Représentants des autres EPCI et conseillers départementaux. Echanges sur les enjeux de filière (production et débouchés).



Visite Marlieux – 1/07/2022 (Cliché J. Ph. Siblet)



Visite Marlieux – 1/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

14h00 - Villars-les-Dombes - Visite du site départemental (ENS) (à proximité du Parc des oiseaux. Eric Bureau, vétérinaire, responsable scientifique du Parc des oiseaux



Visite Réserve départementale de Villars les Dombes -1/07/2022 (cliché Gh. Ferrère)

15h30 – Chalamont - Rencontre avec un agriculteur engagé dans les Paiements pour Service Environnementaux - PSE (Agence de l'Eau RMC)



Visite Chalamont – 1/07/2022 (cliché Gh. Ferrère)

16h45 – Saint-Paul-de-Varax Visite d'étangs, enjeu Leucorrhine à Gros Thorax et gestion forestière en Dombes. Léon Bérard – propriétaire d'étangs et de boisements. Véronique Jabouille – ingénieur CNPF



Saint-Paul-de-Varax – 1/07/2022 (cliché Gh. Ferrère)



Saint-Paul-de-Varax – 1/07/2002 (cliché Gh. Ferrère)



Héron cendré (Ardea cinerea) – Villars-les-Dombes – 2/07/2022 (cliché J. Ph. Siblet)

ANNEXE 2 –DOCUMENTS CONSULTÉS

- Fiche descriptive RAMSAR
- Formulaire Standard de Données Natura 2000 consulté le 10/08/2022
<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR8212016.pdf>
- DOCOB Natura 2000 de la Dombes révisé en 2021
https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1-tome-1-docob_dombes_document_objectifsvf.pdf consulté le 10/08/2022 - Avis DREAL
- Avis des communautés de communes consultées - Avis des services consultés - Avis des établissements publics consultés 37 - Site internet « Patrimoine(s) de l'Ain »
<https://patrimoines.ain.fr/n/identite-culturelle-de-ladombes/n:115> consulté le 10/08/2022
- Benmergui M., Chazal M., Lengagne, T. Gayet G., Crouzier P. & Crouzier M. (2012).- Premier cas de reproduction du Cygne chanteur *Cygnus cygnus* en France en 2012. *Ornithos* 19 : 226-227.
- Benmergui M. (2022). Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*) in Quaintenne G. & les coordinateurs-espèces Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2022. *Ornithos* 29 : 73-111.
- Bailly G. & Billet Ph. (2017).- Les usages des étangs de la Dombes. Association de Promotion des Poissons des Etangs de la Dombes et Syndicat des Etangs de la Dombes. 35 pp.
- Castanier B. & Lebreton Ph. (2016). La réapparition du Fuligule nyroca *Aythya nyroca* (Güld. 1770) comme nicheur en Dombes au début du XXI^e siècle. *Alauda* 84 : 281-320.
- Curtet L., Broyer J., Ducros A., & Mouly A. (2004).- *Restauration expérimentale des roselières en voie d'atterrissement : étude de l'incidence de la nature pédologique du substrat et de l'action du ragondin sur la reconstitution de la végétation aquatique. Ces des étangs piscicoles dombistes (Ain) et de la roselière fluviale de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (Drôme, Ardèche) 2001-2003.* ONCFS, DIREN Rhône-Alpes, Agence de l'eau RMC, Fondation Vérots. 26 pp.
- Gaudard C., Quaintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.
- Gayet G., Guillemain M., Fritz H., Mesléard F., Begnis C., Costiou A., Body G., Curtet L. & Broyer J. (2011).- Do Mute Swan (*Cygnus olor*) really limiting fishpond use by waterbirds in the Dombes, Eastern France ? *Journal of ornithology* 152 : 45-53.
- Moussy, C., Quaintenne, G. & Gaudard, C. (2021) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2021 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France
- Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 28 pp. & annexes 101 pp., Rochefort
- Palomares V. (2017).- L'hivernage des oiseaux d'eau en Rhône-Alpes – Analyse sur quatre décennies (1976-2015) – *Le Bièvre* 29 : 8 -109.
- Richier S. & Broyer J. (2014).- *Connaissance des facteurs influençant la biodiversité des étangs piscicoles : quelques principes de gestion issus des travaux de l'ONCFS.* ONCFS, pôle « étangs continentaux », 60 pp.
- Schmaltz L., Quaintenne G., Gaudard C., & Dalloyau S. (2020) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2020 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 14 pp. & annexes 101 pp., Rochefort